
Procès-verbal de l'examen public sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi
et le transport par taxi dans l'agglomération de Montréal

Commission sur le transport et les travaux publics (volet agglomération)

Le mercredi 21 mai 2014 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Michel Bissonnet, président
M. Beny Masella, vice-président
M. Alex Norris, vice-président
M. Maurice Cohen
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Pierre L'Heureux
Mme Monica Ricourt
M. Craig Sauvé
M. Steve Shanahan

COMMISSAIRE ABSENT

M. Morris Trudeau

Une trentaine de citoyens, cinq employés de la Ville, un conseiller municipal et deux attachés politiques étaient présents dans la salle.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président invite les personnes à prendre place et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05. Il se présente et invite les membres de la Commission à faire de même à tour de rôle. Il explique le déroulement de la séance publique pour l'adoption des recommandations.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Ricourt, appuyée par M. Norris, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Délibérations finales et adoption des recommandations portant sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et des usagers et, de façon plus générale, le service du transport par taxi dans l'agglomération de Montréal

M. Bissonnet rappelle que le 15 avril dernier, la Commission a entendu la direction du Bureau du taxi de Montréal qui a présenté les résultats de l'analyse et diverses pistes d'intervention pour poursuivre le travail amorcé les années antérieures. En collaboration avec divers partenaires, dont le Service de police de la Ville de Montréal et divers représentants de ministères provinciaux, l'équipe a mis en place diverses mesures et a participé à quelques études et projets pilotes relatifs à l'amélioration et au rayonnement de l'industrie du taxi. Une cinquantaine de personnes ont assisté à chacune des trois séances publiques de la Commission le 15 avril, le 7 et le 12 mai 2014. Plusieurs d'entre elles ont pris la parole pour émettre leurs commentaires, présenter des propositions ou recommandations afin de sécuriser davantage les chauffeurs de taxi et les usagers de ce mode de transport. 28 mémoires ont été déposés à la Commission.

Par la suite, les membres se sont réunis en séance de travail pour discuter des recommandations qu'ils souhaitaient formuler en lien avec les commentaires, préoccupations et recommandations évoquées par les intervenants et les présentateurs lors des assemblées publiques.

Le président ajourne la séance à 19 h 10 pour permettre aux membres de se retirer afin qu'ils puissent rediscuter de quelques recommandations avant d'en faire une lecture publique pour adoption.

Retour des membres à la salle du conseil à 20 h.

Au terme des discussions entre les commissaires, la Commission a formulé 17 recommandations dont le président en fait une lecture intégrale :

C'est ainsi qu'au dénouement de ses travaux et après analyse des propositions et commentaires du public, la Commission sur le transport et les travaux publics soumet les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

LA SÉCURITÉ DES CHAUFFEURS DE TAXI

Considérant que les caméras de surveillance sont des outils de prévention ou de répression des délits contre la personne ou la propriété ;

Considérant que les caméras de surveillance sécurisent les lieux et ont des effets dissuasifs sur le comportement des chauffeurs de taxi et des usagers, en particulier à la non perpétuation d'actes impulsifs, violents ou criminels ;

- R-1 Obliger, par voie réglementaire, l'installation de caméras de sécurité à bord des véhicules dont l'accès aux données devrait être protégé par une boîte noire ou toute autre technologie pertinente ;
- R-2 Encadrer, par voie réglementaire, l'installation, l'utilisation et l'accès aux données des caméras afin de restreindre l'accès aux données aux seules fins d'enquête relevant exclusivement des forces policières ou des agents de la paix dûment mandatés ;
- R-3 Rendre obligatoire la localisation électronique des courses via un système de géolocalisation en temps réel afin de connaître la localisation exacte du véhicule lorsqu'un chauffeur ou un passager est en danger et faire relier le bouton d'urgence 911, déjà obligatoire pour l'ensemble des taxis, à leur centrale d'appels ou à une entité à définir pour les chauffeurs indépendants ;
- R-4 Inclure, dans la formation de base des nouveaux chauffeurs et dans la formation continue des détenteurs de permis, une formation spécifique en matière de sécurité ;

Considérant les avantages de diminuer l'argent comptant à bord des véhicules ;

- R-5 Sensibiliser l'industrie à la mise en place d'un système de paiement électronique et négocier un tarif réduit pour les frais reliés à ce système de paiement, selon la technologie utilisée, dans les taxis de Montréal ;

LA SÉCURITÉ DES USAGERS

- R-6 Accélérer les démarches afin qu'un protocole d'entente provincial soit conclu avec le ministère de la Sécurité publique du Québec, la Société d'assurance automobile du Québec, le ministère des Transports du Québec et le comité de filtrage provincial afin d'obtenir, dans le cadre de l'application de la *Loi concernant les services de transport par taxi* (RLRQ, chapitre S-6.01), un tarif et un délai raisonnables pour la vérification des antécédents judiciaires de tous les chauffeurs de taxi ;
- R-7 Inclure dans les formations prévues à la recommandation R-4, des consignes spécifiques permettant l'amélioration de la sécurité des usagers en général ainsi que des personnes âgées et à mobilité réduite en particulier en sensibilisant les chauffeurs aux réalités que vivent ces personnes ;
- R-8 Appliquer, bien en vue sur les véhicules, un message au sujet du danger posé par l'ouverture des portières automobiles (protection des cyclistes et autres usagers de la route) ;

Considérant l'importance de contrer les pratiques déloyales telles que la surcharge tarifaire et le transport illégal par taxi sur le territoire de l'île de Montréal :

- R-9 Accentuer la lutte au transport illégal, en collaboration avec les représentants du ministère des Transports du Québec, et augmenter les ressources consacrées à cette fin ;
- R-10 Effectuer les représentations nécessaires auprès du Gouvernement du Québec pour :
 - augmenter le coût des amendes en matière de transport illégal ;
 - obtenir des pouvoirs additionnels concernant la saisie des véhicules;

LE RAYONNEMENT DE L'INDUSTRIE

Considérant les attentes de plus en plus élevées des clients pour l'obtention d'un service rapide, efficace et respectueux;

Considérant l'importance d'augmenter l'offre de service en transport collectif ;

Considérant la nécessaire participation de la Ville à la réduction des gaz à effet de serre ;

Considérant que la flotte de véhicules est à renouveler périodiquement et s'appuyant sur les démarches gouvernementales en matière d'environnement et de développement durable relatives à l'analyse de l'offre de voitures écoénergétiques ou hybrides ;

- R-11 Consulter le Bureau du taxi de Montréal, à titre de partenaire, dans les projets de transport de la Ville de Montréal, particulièrement en matière de transport collectif ;
- R-12 Soutenir les démarches d'électrification d'une partie de la flotte de taxis et de limousines entreprises par l'industrie pour augmenter le nombre de véhicules à caractère écologique dans la flotte montréalaise d'ici 2020 et accélérer la mise en place de bornes électriques (projet conjoint du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi et de l'Association des

limousines du Québec en lien avec la Politique de la mobilité durable du ministère des Transports du Québec), le tout permettant de rajeunir la flotte et d'améliorer l'image de marque de l'industrie ;

Considérant l'ouverture du marché que représente le transport adapté comme élément de développement de l'industrie ;

Considérant l'amélioration demandée à l'offre de service en transport adapté (application de la Politique d'accessibilité universelle adoptée au mois de juin 2011) et en accompagnement-transport pour motif médical par des intervenants ;

R-13 Mandater le Bureau du taxi de Montréal et le Service des infrastructures, voirie et transport pour établir une cible, d'ici la fin 2014, afin d'augmenter de manière significative le nombre de véhicules à caractère universel dans la flotte montréalaise pour répondre aux besoins grandissants des personnes âgées ou ayant des limitations physiques ;

LE FINANCEMENT DES MESURES PROPOSÉES

Considérant les impacts financiers que représente l'application de la plupart des mesures proposées par le Bureau du taxi de Montréal ;

Considérant que la Commission est très sensible au fait de trouver différentes solutions pour améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et des usagers ainsi que la situation financière des chauffeurs ;

Considérant que ni le Bureau du taxi de Montréal ni les organismes ou citoyens ayant soumis des mémoires ou fait des présentations orales devant la Commission n'ont présenté aucun chiffre, analyse ou étude permettant de conclure que la présence de publicité à l'intérieur des taxis permettrait de manière significative de réduire les coûts associés à l'installation ou à l'entretien des caméras de sécurité dans les taxis ;

Considérant, outre l'autorisation de la publicité et de la promotion culturelle et touristique, qu'aucune autre source alternative de financement de ces caméras n'a été proposée par le Bureau du taxi de Montréal ;

R-14 Analyser et documenter toutes sources potentielles de financement telles que, à titre d'exemple, la publicité, les effets d'une réduction possible des coûts d'assurances et les bénéfices relatifs à la réduction des vols, le tout afin de trouver les meilleures solutions pour l'industrie du taxi ;

R-15 Procéder à la mise en place de ces mesures, en partenariat avec l'industrie du taxi, dans le cas où les études effectuées sur les différentes sources de revenus seraient concluantes, tout en s'assurant que les revenus soient dédiés au fonds de développement ;

R-16 Bénéficier du pouvoir d'achat regroupé de l'industrie en procédant, par le biais d'appels d'offres, à l'achat, entre autres, des caméras de sécurité et des modules électroniques de paiement ;

R-17 Créer un fonds dédié au financement et au développement de l'industrie afin, notamment, de faciliter la réalisation des présentes recommandations.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres.

4. Période de questions et de commentaires du public

Le président annonce la période de questions et de commentaires des citoyens et invite le premier citoyen à poser ses questions.

4.1 M. DORY SALIBA, MEMBRE DU COMITÉ PROVINCIAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DU TAXI (CPCDIT)

Concernant la géolocalisation, M. Saliba désire s'assurer que c'est seulement le véhicule en fonction qui sera localisé et non la personne chez elle. Cette affirmation est confirmée par le directeur général du Bureau du taxi de Montréal, M. Jugand.

Aucune autre personne n'étant inscrite, M. Bissonnet procède à la période de questions et de commentaires des membres de la Commission.

5. Période de questions et de commentaires des membres de la Commission

Le président invite les commissaires à prendre la parole et ceux-ci émettent leurs commentaires sur :

- La recommandation de la Commission pour mieux encadrer le transport illégal en réponse aux demandes de l'industrie du taxi;
- La reconnaissance des risques vécus par les chauffeurs de taxi et les propositions élaborées afin de prendre les moyens pour améliorer la situation sans oublier une nécessaire démarche concertée entre les intervenants et le BTM;
- Le BTM doit s'assurer du meilleur choix technologique afin de trouver les solutions en matière de sécurité et aussi pour une rentabilisation de l'industrie du taxi;
- Le BTM doit poursuivre ses analyses et ses comparaisons avec les autres villes, car plusieurs personnes entendues ne sont pas convaincues des options proposées pour le financement des

mesures à mettre en place. Il est demandé que le BTM examine toutes les sources possibles de financement, allant même jusqu'à augmenter de cinq sous le départ d'une course, pour aider à défrayer l'installation des nouveaux équipements choisis;

- Être chauffeur de taxi est une profession comme tout autre et il est souhaité de pouvoir trouver les formules les plus concluantes pour le bien des chauffeurs, de la population et de l'industrie du taxi.

7. Levée de l'assemblée

Les membres félicitent le président et les deux vice-présidents pour le déroulement des travaux de la Commission qui se sont réalisés en collégialité et remercient le public pour leurs témoignages et leurs commentaires.

M. Bissonnet remercie toutes les personnes présentes et celles qui ont participé à la tenue de cette assemblée, particulièrement M. Aref Salem, les représentants du Bureau du taxi de Montréal, M. Benoît Jugand, mesdames Lucie Desjardins et Kim Thibault dont le soutien et l'apport à la Commission ont été indéfectibles, les partenaires et intervenants de l'industrie du taxi, les participants du public, les fonctionnaires, et bien sûr, les commissaires.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 30, sur une proposition de Mme Suzanne Décarie, secondée par Mme Mary Deros.

ADOPTÉ LE : 11 SEPTEMBRE 2014

Original signé

Michel Bissonnet
Président

Original signé

Diane Côté
Secrétaire recherchiste